

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Samia GHALI représentée par Bernard MOREL - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 001-205/12/BC

■ Approbation d'une convention de partenariat et de financement avec le Département des Bouches du Rhône dans le cadre de l'opération de semi-piétonisation du Vieux-Port de Marseille.

DIFRA 12/7838/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le projet Vieux-Port de Marseille vise à réduire l'importance de la voiture sur les quais et restituer l'espace ainsi gagné aux transports en commun, aux piétons et aux modes de déplacement doux.

Il a été décidé de réaliser cette opération en deux temps : une première phase d'aménagement opérationnelle permettra de retrouver des espaces publics de qualité comme lieux de vie et sites de grands événements, en vue d'accueillir notamment les manifestations liées à l'échéance de 2013. Une deuxième phase à échéance 2015 finalisera le projet global.

La première phase opérationnelle comporte l'aménagement du bas de la Canebière, du Quai des Belges, et d'une partie des quais du port et de Rive Neuve, délimité par l'esplanade de la Mairie au Nord et la place aux Huiles au Sud et incluant environ un tiers du plan d'eau.

Grâce à la recomposition des fonctions nautiques et la réduction de la circulation, les quais sont transformés en vastes plateaux entièrement accessibles aux piétons. L'aménagement dédiera ainsi 70% de la surface aux piétons, avec des trottoirs élargis côté façades.

Une ombrière à l'architecture contemporaine viendra s'implanter sur le quai de la Fraternité, permettant d'abriter certains usages quotidiens ou pour des manifestations plus exceptionnelles.

Le coût total prévisionnel de réalisation de la première phase opérationnelle est arrêté à 45 600 000 euros qui constituent la base subventionnable.

Dans le cadre du plan quinquennal d'investissement 2009-2013 voté par le Conseil Général des Bouches du Rhône, une enveloppe de 30 millions d'euros a été affectée à des opérations de réaménagement du centre-ville de Marseille, parmi lesquelles figure la semi-piétonisation du Vieux-Port.

A cet effet, et pour la mise en œuvre de ces opérations, une convention cadre a été conclue entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Département des Bouches du Rhône, approuvée par délibération du Conseil Communautaire FCT 009-1141/09/CC du 26 mars 2009.

Le Département des Bouches-du-Rhône et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ayant ainsi décidé d'être partenaires pour le financement et la réalisation du projet Vieux-Port, il convient dès lors d'approuver la convention ci-annexée qui a pour objet de fixer les modalités de ce partenariat et de prendre en considération le plan de financement de cette première phase d'aménagement.

Sur la base d'un coût prévisionnel de la première phase évaluée à 45 600 000 euros, le Département des Bouches du Rhône apporte son concours financier à hauteur d'un montant forfaitaire de 15 000 000 euros.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008, portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération FCT 009-1141/09/CC du 26 mars 2009.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement du Département des Bouches-du-Rhône pour le cofinancement du réaménagement du centre-ville de Marseille, et notamment du projet de semi-piétonnisation du Vieux-Port.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat et de financement ci-annexée, avec le Département des Bouches-du-Rhône, relative à la première phase opérationnelle du projet Vieux-Port de Marseille, et pour laquelle l'engagement financier du Département est fixé à 15 000 000 euros HT.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les recettes seront constatées au budget de la Communauté urbaine – Opération n° 2011/097 - Nature : 1323 - Fonction 815 - Sous-Politique C 311.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la
Voirie et Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI